# LE PAYS CHAUVINOIS

## BULLETIN

# DE LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES, ARTISTIQUES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES DU PAYS CHAUVINOIS

Siège Social: Hôtel de ville. Téléph. 44.30.21

Musée Municipal : Place du Vieux Marché (Ville Haute)

Président: M. Pierre SAILHAN. 17, boulevard des Châteaux - Téléph. 44,30,93

Conservateur du Musée : Madame COUDERC . 7 rue Saint-pierre

Secrétaire: Madame Micheline ROSIER. Rue de la Fontaine

Trésorier: M. F. PASSONI. 32, Rue de Saint-Savin. Téléph. 44.31.69.

Banque: Crédit Agricole N81714

Archiviste: M. Jean TOULAT. 23, Boulevard des Châteaux

#### **SOMMAIRE**

L'Abbaye Royale Notre-Dame de l'Étoile Claude GARDA

Les Acadiens hors de l'Acadie Ernest MARTIN

Le Servon Pierre SAILHAN

Rapport de Fouilles 1968 S. CAMUS

Rapport sur l'Activité Micheline ROSIER

Excursion Annuelle Micheline ROSIER

# L'ABBAYE ROYALE NOTRE-DAME DE L'ÉTOILE

#### -----

# ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

-----

Comme tant d'abbayes cisterciennes, l'abbaye Notre-Dame de l'ÉTOILE se cache dans un repli de terrain, près d'un ruisseau. Aujourd'hui, elle apparaît d'abord comme une ferme tristement délabrée. Mais il est cependant facile d'imaginer ce que fut l'abbaye vivante grâce aux nombreux vestiges des bâtiments claustraux.

Il est à remarquer tout de suite que l'agencement des bâtiments de l'ÉTOILE est tout à fait conforme au plan-type de l'abbaye cistercienne ; au sud de l'église le cloître et, groupés autour du cloître, les lieux réguliers : à l'est, la sacristie, la salle capitulaire, surmontées du dortoir des moines ; face à l'église, le réfectoire, le chauffoir et la cuisine ; dans l'aile occidentale, les novices et les convers.

Le promeneur qui suit le chemin joignant Cenan à Archigny découvre en arrivant au bord d'une petite vallée, au milieu d'une végétation verdoyante de bois et de prairies, un amas de bâtiments, qui surprennent par leur disposition et leur importance. Il ne se trouve pas en présence d'une des nombreuses métairies, qui jalonnent ici les chemins, mais dans un lieu qui voici neuf siècles, fut choisi pour être un centre de prière et de pénitence, loin de toutes voies de communication et dans ce qui était alors un « désert ». On doit la fondation de l'abbaye à un moine de Saint-Pierre de Preuilly-sur-Claise, frère de Pierre de l'Etoile, fondateur de Fontgombaud, ISEMBAUD. En 1124 une petite communauté monastique s'établit dans ce vallon perdu de Fontachaux grâce à une libéralité du seigneur du lieu : Guy de Cenvis. La communauté ne fut jamais très riche ni nombreuse ; les effectifs ne dépassèrent jamais la quinzaine. Les moines défrichèrent les terres incultes dans le secteur de l'abbaye, ceci dans la pure tradition des moines défricheurs de l'Europe. Paisible dans les premiers siècles de sa fondation, l'abbaye eut à souffrir au XVIe siècle des guerres de religion et des abbés commendataires et connut, au XVIIe siècle, une tentative de restauration spirituelle et temporelle par un saint moine Châlonnais, Dom Jérôme PETIT, mais qui se heurta aux successeurs de cet abbé ; le monastère dépérit peu à peu faute de recrues et reçu le coup de grâce à la révolution.

L'abbaye de l'ÉTOILE relevait de la baronnie de Chauvigny au devoir d'une maille d'or à chaque mutation d'abbé. L'abbé avait droit de moyenne et basse justice, ainsi que de mesures à blé et à vin, sur toute l'étendue des terres du couvent, et de plaçage aux foires de Chauvigny.

Au point le plus bas de la vallée d'un petit ruisseau tributaire de l'Ozon, qui prend sa source à quelque 300 mètres au nord de l'abbaye, se cache, dans un bouquet d'arbres qui se continue en une allée très accueillante, une modeste croix de pierre, sans aucune inscription ni date et qui semble indiquer la sainteté du lieu.

Le chemin de terre, long de 800 mètres et bordé d'arbres, qui mène à l'abbaye a été, tracé sur la chaussée de l'étang créé par les moines, peu de temps après, leur installation en ce lieu. Cet étang, qui leur servait de vivier en même temps qu'il actionnait leur moulin, est actuellement desséché; nous pouvons néanmoins en deviner facilement l'étendue. Il ne reste que le petit ruisseau qui longe la partie droite du chemin et un minuscule étang, au pied des restes du moulin.

A l'extrémité de l'allée, après un modeste pont qui enjambe le ruisseau, et près duquel se trouvent quelques arbres plusieurs fois centenaires, à en juger par leur aspect, on arrive au portail de l'abbaye, dont

il ne reste que les deux pylônes de pierres, sans aucune ornementation. Les murs de clôture ont été abattus : il en reste des vestiges épars près du moulin.

Sur la gauche se trouvent deux bâtiments assez bas, formant à peu près un angle droit, d'origine très ancienne et qui servent actuellement à l'exploitation. Le premier, transversal au chemin, est constitué de quatre réduits exigus ayant chacun une fenêtre très étroite. L'autre aile contient deux vastes pièces dont l'une était aménagée en pigeonnier : on voit encore la partie supérieure de la paroi qui fait face à l'abbaye, creusée régulièrement de boulins où quelque pigeons viennent encore nicher.

Mais suivons la tradition monastique qui fait visiter en premier l'église du monastère.

Sur l'église apparaît trapue, comme si elle s'était enfoncée dans le sol, c'est que ses murs ont été rasés à 30 centimètres environ au-dessus de la base des fenêtres lors de l'effondrement de la voûte, au siècle dernier. Primitivement, c'est-à-dire à sa construction à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, elle était le bâtiment le plus haut de l'abbaye, avec son campanile aux dimensions réduites, de rigueur chez les cisterciens.

Sa façade est dépourvue de tout ornement. Encastrée entre le pignon du pavillon de droite et les bâtiments d'exploitation à gauche, puis entre ses deux contreforts, elle est percée en bas, au centre, d'une porte deux battants, sans tympan, et dont les voussures en arc brisées, non moulurées retombent de chaque côté sur deux colonnes. La sculpture des chapiteaux est complètement désagrégée, de sorte qu'il est maintenant impossible, même à l'oeil le plus exercé, de découvrir les motifs de feuillage qui en furent les principales ornementations. Au-dessus de la porte se trouvent trois corbeaux destinés à soutenir la sablière sur laquelle était appuyé un modeste porche en charpente. Dans la partie supérieure de la façade ouvre une grande fenêtre rectangulaire, non abrasée et entourée d'un cordon.

L'intérieur de l'église est complètement dévasté et sert d'entrepôt. L'église se présentait selon un plan très simple, commun à toutes les abbayes cisterciennes : une nef unique, sans collatéraux, avec un choeur à chevet plat et deux chapelles carrées sur chaque croisillon. Il ne reste de l'édifice que la nef et une des chapelles du croisillon sud. Les murs montrent par endroit un faux appareil ; les fenêtres étaient larges et très élevées par rapport au sol ; les vitraux étaient certainement blancs, en signe de pauvreté : « le soleil - suivant l'expression de la Marquise de Maillé - suffisait à les peindre de ses couleurs ».

Nulle part, on ne voit de départ de voûte ; il ne subsiste que des pilastres à une assez grande hauteur du sol, disposées chacune entre les débuts de fenêtres et qui soutiennent actuellement la charpente. Aussi se pose-t-on la question : comment était couverte cette nef ? Etait-ce une voûte en berceau plein cintre ? Certainement pas, puisque la nef est trop large. Cependant l'hypothèse d'une voûte reste plausible : comme le fait remarquer M. Marcel AUBERT dans son « Architecture cistercienne de France » (tome 1, p. 258), l'épaisseur considérable des murs, la présence de contreforts à l'extérieur, de pilastres à dosserets à l'intérieur prouvent que la nef était voûtée. Aussi avance-t-il que ce devait être une voûte sur croisées d'ogives. Il ne pouvait certainement pas s'agir d'une charpente puisque, à la vente de l'abbaye en tant que bien national, l'acte portait « église voûtée » (Archives Départementales de la Vienne, Q2 19, n° 413).

Dans l'angle nord-ouest de l'église se trouve un escalier qui conduit à ce qui reste du petit campanile dont les deux cloches (nombre commun à toutes les abbayes cisterciennes) sont actuellement dans le clocher de l'église voisine : Saint-Hilaire de Cenan.

Au transept, il reste des débris discontinus du mur ouest, avec les ruines d'une porte plein cintre qui faisait communiquer église et cloître. La chapelle du croisillon sud, la seule rescapée, est à chevet plat, comme l'était le choeur de l'église, et voûtée d'un berceau en arc de brisé.

La façade de cette chapelle présente un arc en ogive qui a été muré lors de la séparation de l'église : il présente, au-dessus de la petite porte, une niche de 50 cm de hauteur qui abritait une statue, disparue,

surmontée des armes de l'abbaye. Ces armes sont composées de deux étoiles en chef et de deux croissants adossées en pointe. Le Docteur ORRILLARD, dans une notice sur l'abbaye (« Le Glaneur Châtelleraudais », 1942), signalait l'explication que lui donnait l'archéologue, M. François EYGUN : ces deux croissants seraient une mauvaise interprétation d'un M, initiale de Marie, qui entrait dans les armes de l'abbaye.



Blason figurant à l'Armorial de France de d'Hozier XXVIII 383

et à l'Armorial de l'Eglise de France de Jacques Meurgey Macon. 1938 p. 307



Blason primitif d'après le sceau de Jean Ghopelin Abbé de l'Etoile. 1465 (F. Eygun. Sigillographie du Poitou nº 1459)

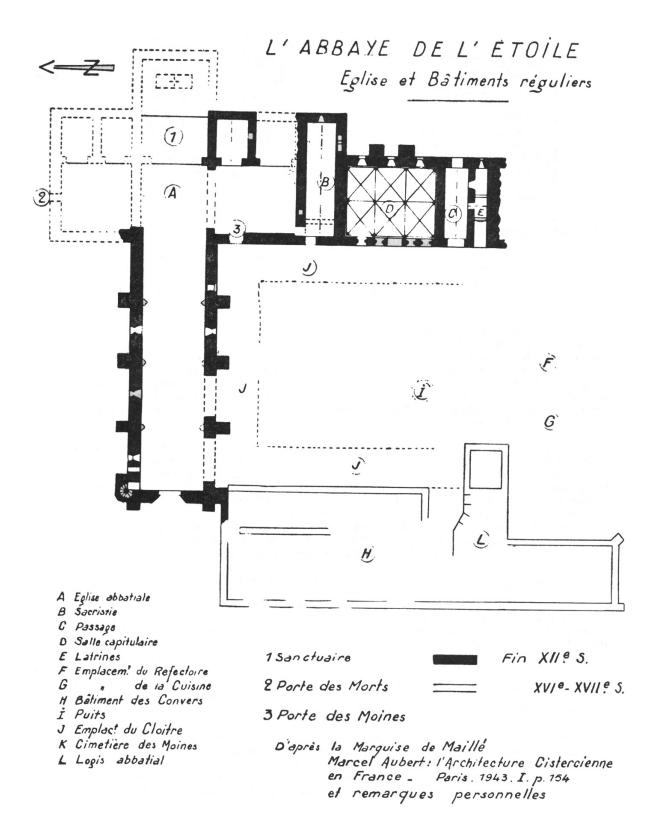
Le sculpteur aurait mal compris et supprimé les deux traits médians pour former deux croissants adossés qui ne répondent à rien. Notons toutefois que, sur les armes placées au bas du sceau abbatial de Jean CHAPELAIN, abbé en 1465, c'est un M que nous trouvons en pointe et non deux croissants ; mais ces armes étaient-elles de l'abbé lui-même ou celles de l'abbaye ? Dans le second cas seulement, on peut admettre la méprise du sculpteur (Note : le sceau figure sur une quittance à Michel DORRON, receveur du Roi en Poitou, du 22 juillet 1465, cons. Bibliothèque Nationale, ms. fr. 20893, f° 109.)

Le pignon est de la chapelle est toujours surmonté d'une croix en pierre, épargné par les ravages et le temps. A l'origine, l'église ne portait aucun ornement, aucune de ces sculptures figurées, pourtant si à la mode aux XII° et XIII° siècles, qui faisaient la splendeur des l'abbayes clunisiennes, et que saint Bernard appelait « belles horreurs et horribles beautés ». Rien, dans l'église, ne devait distraire les moines, dont l'office principal était la louange divine dans la simplicité. De même que la couleur n'était pas permise pour vitraux et carrelages, l'or et l'argent ne l'étaient pas davantage ; aussi, les seuls ornements qui pouvaient prendre place dans l'Oratoire étaient un crucifix de bois sur l'autel, l'autel n'ayant pas plus deux degrés, les stalles des moines et le lutrin.

Mais, avec le temps, l'austérité dans l'architecture et l'ornementation se fit moins rigoureuse. Au XVe siècle, on agrémenta de deux peintures les tympans des deux fausses arcades ogivales placées sur le côté droit de la nef, immédiatement en entrant. C'est grâce à l'heureuse initiative et à la patience de M. l'abbé LALANNE, curé d'Oiré, que tomba à la fin du siècle dernier, une épaisse couche de badigeon qui recouvrait ces deux fresques. Aujourd'hui, on peut se demander si ce badigeon n'avait pas quelque mérite, puisqu'il a protégé longtemps ce qu'en peu de temps des dépôts de foin successifs ont réduit à l'état de taches. M. de LONGUEMAR, dans son livre : « Les anciennes Fresques des Eglises du Poitou », (pp. 140-143), s'est heureusement occupé à les décrire, tout de suite après leur découverte, et, grâce à lui, nous pouvons, à l'aide de sa description très précise, donner des formes vivantes à ce qui paraît être perdu.

Dans le tympan situé immédiatement en entrant, figurent les restes d'une peinture représentant la Dormition et l'Assomption de la Vierge Marie : le bas du tableau est occupé par le lit de repos sur lequel

la Vierge, vêtue comme les veuves au Moyen Age, est étendue ; autour du lit sont groupés les douze apôtres, dont l'un tient un livre ouvert et une sorte de spatule en usage, au Moyen Age, pour donner l'extrême-onction.



La partie supérieure du tableau est occupée par un cercle lumineux entouré de nuages, au milieu duquel le Christ, debout, couronne la Vierge assise sur un trône. De chaque côté de la scène, un ange plane et joue sur le luth et la harpe. Les figures de cette composition se détachent sur un fond noir, peut-être parce que l'artiste a pensé que ces scènes s'étaient déroulées la nuit.

Le tympan suivant porte une reproduction de la mise au tombeau du Christ, fidèle aux données de l'Evangile. M. de LONGUEMAR a reconnu que l'artiste avait voulu représenter des Juifs contemporains, à cause des habits et de leurs couleurs. Au-dessus de ce groupe figurent trois anges vêtus de longues robes, qui portent les instruments de la Passion : la colonne de la flagellation, les clous, la lance et la croix. Au terme d'une étude minutieuse de ces peintures, M. de LONGUEMAR a donné comme date très probable la fin du XVe siècle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle fut érigée, dans la chapelle du croisillon sud, au-dessus de l'autel aujourd'hui disparu, et entre deux colonnes à chapiteaux corinthiens dont le fût est orné de spirales de fleurs, une statue peu esthétique de la Vierge, au geste naïf. Les mains ont été arrachées. Dans la campagne, elle est appelée par Tradition Sainte Laurence, et on l'invoque pour les maux de dents. On peut se demander si dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les moines de l'Etoile n'avaient pas perdu quelque chose, de l'idéal de vie très pauvre, dressé par leur père saint Bernard! Car on trouve mention faite, dans l'acte de vente de l'Abbaye, en 1791, de tableaux, ornements et statues. On peut voir aujourd'hui encore, dans l'église voisine d'Archigny, une chaire qui semble dater des XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècles et qui était autrefois dans l'église de l'Abbaye.

Ne poursuivons pas notre visite sans parler du cimetière des moines, qui se situe au nord de l'église abbatiale, du côté opposé aux lieux réguliers, comme de coutume. Là reposent les corps de dizaines et de dizaines de moines, les abbés et quelques seigneurs, entre autres Hugues de Chauvigny vers 1180, ayant leurs sépultures, dans l'église du monastère. Il y a quelques années, le gérant de l'Abbaye a été amené à découvrir tout à fait par hasard, avec son motoculteur, un sarcophage des XII° ou XIII° siècle, contenant quelques ossements, et qu'il transporta dans la cour du cloître près, du puits, où on peut encore le voir. Pour se rendre au cimetière, les moines empruntaient une porte appelée « porte des morts » située au milieu du mur du croisillon Nord. Il reste, aujourd'hui les bases de ce mur.

Au Sud du transept était un bâtiment dont le rez-de-chaussée seul subsiste, qui avait un étage où se trouvait le dortoir des moines, et qu'un escalier faisait communiquer avec l'église : c'est le chemin qu'empruntaient les religieux vers une heure dans la nuit pour descendre chanter les Vigiles à l'église. Le dortoir, dont il ne reste aucune trace, était selon les dimensions du rez-de-chaussée, une longue salle, peut-être voûtée ou simplement couverte d'une charpente, et où s'alignaient, séparées par des cloisons basses, les paillasses des moines. Il n'y avait pas de cellules puisque, en 1335, l'interdiction en était renouvelée par le Chapitre Général de l'Ordre Cistercien. Mais, par suite des réparations faites dans l'Abbaye au XVII<sup>e</sup> siècle, les moines eux-mêmes abattirent une partie du dortoir qui tombait en ruines puisque, en 1763, le prieur dom Durieux faisait remarquer au Procureur du Roi chargé d'un procès-verbal de visite de l'Abbaye que « la charpente de la sacristie et du trésor (était) en aussy mauvais état que celle de l'église » (Arch. Dép. Vienne, B 224). C'est donc que le, dortoir ne recouvrait plus la sacristie, mais peut-être seulement le reste de l'aile orientale.

Au rez-de-chaussée de cette aile, et accolée au transept avec lequel elle communique par une porte en plein cintre, se trouve une longue salle voûtée en berceau : la sacristie. Allongée d'est en ouest, elle contenait sans doute, dans un coin, la Sainte Eucharistie, selon la coutume des cisterciens qui la réservaient dans la sacristie et, près de l'entrée une sorte de vestiaire où les moines qui se rendaient au choeur pour l'office revêtaient la coule, manteau ample de couleur blanche en usage chez les cisterciens.

Au milieu de l'aile orientale se trouve la partie la plus précieuse de l'Abbaye, parce que la plus ancienne et la plus belle : la salle capitulaire. Elle date du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle ; contemporaine de l'abbatial d'Isaac de L'Etoile, c'est dans cette salle que le maître spirituel s'adressait à ses moines. C'est une salle assez vaste, rectangulaire, divisée en trois travées par deux colonnes médianes et ouverte sur le cloître par une porte et deux baies romanes d'une rare pureté, sur chaque côté de l'entrée ; les baies n'étaient jamais closes pour permettre aux frères, convers, d'entendre les sermons de l'abbé, aux jours de fêtes. Les moines priant là vers l'Orient, le trône abbatial se trouvait face à la porte d'entrée. À l'origine, la salle était couverte d'un simple plafond ; ce n'est que dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on ajouta les voûtes sur croisées d'ogives qui retombent en partie sur l'archivolte des baies latérales, la porte n'était pas dans l'axe de la salle. Les chapiteaux des colonnes qui reçoivent la retombée des voûtes sont ornés de feuilles enroulées en crochets à leur extrémité.

Sur la façade ouest de la salle capitulaire subsistent encore plusieurs corbeaux destinés, à soutenir la charpente du cloître : de ce dernier, il ne reste aucun vestige, aucun souvenir. Au XIIe siècle, peu d'abbayes possédaient des cloîtres en pierre ; dans beaucoup de monastères, on construisait des galeries en bois supportées par des poteaux faisant l'office de colonnes. Ce genre de construction était surtout commun et se continua longtemps au Moyen Age dans les abbayes ou prieurés dont les revenus étaient modiques et le personnel peu nombreux. L'Abbaye de l'Etoile fut probablement dans ce genre et se contenta longtemps d'une galerie en bois, car on ne retrouve aucune trace de cloître en pierre.

L'aile orientale se termine au sud par un passage voûté en berceau plein cintre, faisant communiquer l'extérieur des lieux réguliers avec la cour des cloîtres et les latrines, également voûtées, du XIIe siècle.

Des bâtiments situés dans la galerie sud du cloître, il ne reste presque rien, sinon des ruines qui permettent toutefois d'imaginer ce qu'ils étaient. Il y avait là, d'est en ouest, le chauffoir, salle commune où les moines pouvaient se réfugier en hiver lorsqu'ils n'étaient pas appelés au choeur ou au chapitre ; le réfectoire, perpendiculaire à la travée du cloître, et la cuisine, qui communiquait directement avec le cellier et les caves à provisions de l'aile ouest. Le puits, qui subsiste au sud-ouest dans la cour des cloîtres, permettait les ablutions rituelles avant le repas. Du réfectoire, il reste quelques pans de murs discontinus ; la paroi ouest porte encore intact les passe-plats.

L'aile occidentale de l'Abbaye est formée d'un bâtiment à deux étages contenant : au rez-de-chaussée, les celliers et les caves, où l'on entreposait les provisions, en particulier l'huile et le vin pour les messes ; le premier et le second étages devaient servir de réfectoire et de dortoir aux novices et aux frères convers. Mais tout a été modifié et, au XVII ou au XVIII siècle, on construisit des cellules, inhabituellement vastes, et on aménagea les appartements de l'abbé, au sud de l'aile. Ces appartements n'étaient sans doute pas destinés à l'abbé régulier, qui, lui, devait loger dans une salle contiguë au dortoir de ses moines, donc dans l'aile opposée. Ils furent certainement aménagés pour les abbés commendataires qui en disposaient au cours de leurs rares séjours à l'Abbaye.

Au sud-est de l'aile, une porte du XVI<sup>e</sup> siècle décorée d'arcs en accolade ouvre sur un escalier à vis, en pierre, qui conduit au palais abbatial. Elle est ornée de choux frisés reposant sur deux têtes dont l'une est détruite et l'autre, celle de droite, est celle d'un page, coiffée d'une toqué ornée, d'une plume rigide. Au-dessus de la porte figurent les armes de l'Abbaye, surmontées d'une crosse très ornée, tournée vers la gauche : l'écusson est d'ailleurs désarmé, car les deux croissants et les deux étoiles ont été soigneusement pulvérisés.

On accède aussi aux appartements de l'abbé par un escalier extérieur, à l'ouest de l'aile, qui introduit dans un vestibule orné de quatre colonnes surmontées de chapiteaux corinthiens très fouillés, du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est à remarquer, que l'on retrouve les mêmes chapiteaux dans la chapelle des tombeaux des Saints

Fondateurs des Filles de la Croix, au couvent tout proche de La Puye, chapiteaux provenant de l'ancienne église fontévriste qui fit place, au siècle dernier, à l'actuelle chapelle de style ogival.

De tous les bâtiments qui composent l'Abbaye, l'aile ouest est celle qui demande des réparations urgentes : l'intérieur est complètement délabré ; les planchers défoncés, certaines parois écroulées, font que les sols sont jonchés de décombres et dénotent bien l'abandon auquel est voué le bâtiment.

Situé au sud-ouest de l'aile occidentale, le moulin est toujours là, n'ayant plus sous ses murs qu'une petite mare au lieu du vaste étang primitif. Il a perdu sa roue, mais on voit toujours les fours de la boulangerie, ainsi qu'une auge de pierre qui servait peut-être aux moines de pétrin.

Au nord de l'Abbaye, et attenant à l'église abbatiale, s'étendent plusieurs bâtiments qui constituaient la métairie dite, de La Cour, première dépendance de l'Abbaye, se composant de granges, étables, écuries, et bûcher et ne présentant aucune originalité architecturale.

Abandonnée par les moines à la Révolution, puis vendue comme bien national sous la Convention, l'Abbaye de l'ÉTOILE est passée, depuis, aux mains de plusieurs propriétaires qui ne furent pas toujours conscients de sa valeur ni soucieux de sa sauvegarde : c'est ce qui explique son délabrement actuel. Bien que la salle capitulaire, la chapelle du croisillon sud et les arcatures peintes de la nef de l'église abbatiale aient été classées Monuments Historiques en 1915, ces parties-ci de l'Abbaye, et à plus forte raison les autres, ont subi les injures de l'oubli et plus grave encore de la dégradation ; leur état réclame une prise en considération urgente, car leur utilisation insensé et le pouvoir destructif du temps auront tôt de faire disparaître ce pur exemple de l'art cistercien, exemple d'autant plus précieux qu'on ne lui trouve point d'égal aussi complet dans notre région.

Ignorés du grand nombre, ces restes, si riches en témoignages du passé, recevront-ils un jour de quelqu'un l'intérêt actif qui, par l'initiative ou les influences qu'il aura suscitées, les sauvera de la ruine et de l'oubli?

Claude GARDA.

#### LES ACADIENS HORS DE L'ACADIE

Il n'y a pas bien longtemps, lorsqu'à l'occasion du Congrès de l'Association France-Canada 1968 qui se tenait à Poitiers, une visite à Chauvigny et Saint-Savin a été organisée pour les congressistes, notre ville a eu le plaisir d'accueillir des Acadiens du nouveau Brunswick. Certes, le nom d'Acadiens n'était pas nouveau pour les Chauvinois qui, par notre bulletin, étaient déjà au courant des recherches généalogiques de M. Blanchard sur les familles anciennes du Poitou. Mais nous avons pensé qu'ils aimeraient connaître l'histoire de l'établissement de leurs compatriotes en Nouvelle-France et leur extraordinaire odyssée. Aussi sommes-nous heureux de publier ici un exposé de M. Ernest MARTIN, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Poitiers, l'éminent spécialiste de l'histoire acadienne.

LA REDACTION.

S'il y a, aujourd'hui, plus d'un million d'Acadiens dispersés dans toute l'Amérique du Nord, il y en a bien peu qui habitent ce qui fut autrefois l'Acadie de Monts et de Champlain, de Razilly et de Menou d'Aulnay. Essayons, aussi simplement que peut permettre un modeste article, d'évoquer ce que fut cette mystérieuse Acadie.

Le nom de la **Caddie**, et finalement de l'**Acadie**, fut, donné par Champlain et De Monts à la grande presqu'île de la côte Est du Canada que les Anglais ont rebaptisée **Nova Scotia** (Nouvelle-Ecosse). La Nouvelle-Ecosse, qui forme depuis 1867 une province ou un Etat du Canada, a pour capitale Halifax, port important de 200.000 habitants, ouvert toute l'année aux plus grands bateaux transatlantiques, siège d'une Université renommée et station estivale très fréquentée. D'où vient ce nom d'Acadie ? Les esprits poétiques voudraient y voir une légère déformation du mot **Acadie**, les historiens se contentent d'y reconnaître un mot indien, **cadie**, que portent dans ce pays nombre de lieux et de rivières.

Je glisserai rapidement sur les débuts de notre première colonie française d'Amérique du Nord. Le premier établissement durable y fut fondé, dans un site magnifique et bien abrité, au bord de la mer, à l'entrée de la baie de Fundy, au printemps de 1605. On le nomma Port-Royal : c'est l'Annapolis Royal d'aujourd'hui.

Du Gua ou du Guast de Monts, gentilhomme calviniste de Saintonge ami d'Henri IV qui l'avait nommé Gouverneur de Pons, avait reçu de son royal protecteur le titre ronflant de « Lieutenant général des côtes, terres et confins de la Cadie, du Canada et autres lieux en Nouvelle France » avec le privilège exclusif de la traite des fourrures avec les Indiens, à la condition d'établir à ses frais, dans ces territoires immenses et encore inconnus, soixante colons par an et de gagner les sauvages à la foi chrétienne. Monts emmenait son compatriote le « géographe » Samuel Champlain, de Brouage, qui avait déjà exploré ces parages avec lui.

De si grandes faveurs royales accordées à Monts, associé à des marchands de La Rochelle, ne pouvaient manquer d'exciter la jalousie des autres grands trafiquants de fourrures, ceux de Saint-Malo par exemple. Cédant à leur pression, le roi annula bientôt le privilège commercial de Monts. Celui-ci et son inséparable « géographe » se tournèrent donc vers le Nord, remontèrent le Saint-Laurent et fondèrent, en 1608, un nouvel établissement, Québec, qui devait par la suite éclipser celui de Port-Royal. Aussi bien, quoique fondés à peu d'intervalle par les mêmes Français, peuplés par des paysans recrutés en majorité dans nos provinces de l'Ouest, mais séparés par des centaines de lieues, Port-Royal et Québec ont toujours vécu à part et connurent, depuis 360 ans, un destin fort différent. Et cela explique déjà la persistance des deux appellations par lesquelles on désigne les descendants des anciens colons de la Nouvelle-France : les Canadiens, ou Canadiens Français, et les Acadiens.

Les commencements de la colonisation de l'Acadie ne furent pas très heureux. Sans doute, le pays était prometteur et bien situé et les sauvages s'y montraient amicaux; mais, l'hiver, le froid était dur pour des Français des Charentes et du Poitou, et les commanditaires de l'entreprise trouvaient décevants leurs profits. Enfin, si Québec était loin, la Nouvelle-Angleterre, qui se peuplaient rapidement, était proche et, les haines religieuses importées d'Europe aidant, les colons anglais allaient être bientôt hantés par la présence des papistes français dans une zone dont ils songeaient à se rendre maîtres.

Dès 1613, un pirate de Virginie, Samuel Argall, vient inopinément piller Port-Royal et emmène prisonniers les deux missionnaires qui s'y trouvaient. En 1621, faisant fi du droit du premier occupant, le roi d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup>, concède à son favori, le poète William Alexander, tout le territoire compris entre le Massachussetts et l'estuaire du Saint-Laurent, qu'il baptise **Nouvelle-Ecosse**. En 1629, deux aventuriers dieppois, au service de l'Angleterre, les frères Kirke, à la tête d'une flotte partie de Gravesend, après avoir occupé Port-Royal, s'emparent de Québec et font Champlain prisonnier... Heureusement, le traité de Saint-Germain, en 1632, remet Port-Royal et Québec à la France. En 1654, nouvelle conquête de l'Acadie par les Anglais, nouveau retour de l'Acadie à la France en 1667 par le traité de Bréda. En 1690, autre coup de main, encore parti de la Nouvelle-Angleterre. A la tête d'une flotte de sept grands bâtiments portant un régiment de miliciens, le gouverneur Phips s'empare sans coup férir d'un Port-Royal pratiquement sans défense. « Nous avons abattu la croix, pillé l'église, descendu le maître-autel et brisé leurs images », écrit plaisamment notre Puritain dans son journal, « et emmené à Boston le gouverneur français et deux missionnaires. » Pour la troisième fois, le traité de Ryswick (1697) nous restitua l'Acadie.

Et nous voici arrivés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le règne de Louis XIV touche à sa fin peu glorieuse. La France connaît de gros revers en Europe et, sur les côtes comme à l'intérieur de l'Amérique du Nord, la petite guerre coloniale s'intensifie. En 1710, malgré la vaillante résistance du gouverneur Subercase, Port-Royal tombe une fois de plus aux mains des Anglais qui, pourtant, n'ont connu que des échecs du côté du Canada. Mais nous étions vaincus en Europe et le traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne, en 1713, fut désastreux pour la France et la Nouvelle-France. L'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson furent définitivement cédées à l'Angleterre.

Évincée de la baie d'Hudson et de ses immenses ressources en fourrures, éliminée de Terre-Neuve, c'est-à-dire du contrôle du golfe du Saint-Laurent et des meilleures pêcheries, dépossédée de l'Acadie et donc du littoral atlantique, la France, affaiblie, pourra-t-elle poursuivre longtemps son rêve d'une autre France en Amérique ? « On aurait plutôt compensé cette cession (de l'Acadie et de Terre-Neuve) par celle de la Bourgogne si l'on en eût connu l'importance », écrira plus tard le marquis de Mirabeau dans « L'Ami des Hommes ». Cette boutade d'un philosophe, moins connue que celle « des arpents de neige » prouve au moins que Mirabeau le père avait plus de sens politique que l'auteur de « Candide ».

Mais, au cours de ces péripéties guerrières et diplomatiques, que devenaient nos Acadiens? Au bout des trente premières années du XVII° siècle, le peuplement de la Nouvelle-France n'avait guère avancé. La population stable en Acadie se réduisait tout juste à une trentaine de personnes. Par contre, à partir de 1632, sous l'impulsion d'un nouveau gouverneur envoyé par Richelieu, Isaac de Razilly, et surtout de son lieutenant, Charles de Menou d'Aulnay, le peuplement de Port-Royal et de la côte « de la Caddie » va vraiment progresser. L'agriculture, qui fixe les familles à terre, va maintenant prendre le pas sur le va-etvient du trafic des fourrures et de la pêche. Razilly et Aulnay font venir de France, notamment de leur propre terroir, la région de Loudun et sûrement aussi de l'arrière-pays de La Rochelle, de jeunes ménages de laboureurs et d'artisans qui s'appliquent aussitôt à mettre en culture une bande côtière très fertile et très propice à l'élevage, qu'ils conquièrent sur la mer au moyen de petites digues et de canaux, comme on vient de le faire, en France, sur les côtes d'Aunis et de Vendée.



Les villages acadiens se multiplient rapidement, non pas, en fait par l'apport de nouveaux immigrants, mais grâce à la fécondité de ces anciennes familles françaises. La preuve en est dans le nombre extraordinairement limité des patronymes toujours et partout spécifiquement **acadiens** - comme aussi très poitevins : Leblanc, Arseneau, Cormier, Boudreau, Richard, Landry, Doucet, Brault, Gaudet, Daigle, Comeau, Trahan, Chiasson, Savoie, Hébert, Thibaudeau, Girouard, Doiron, Robichaud, Cautreau, Poirier, Terriault...

De ces terres neuves et fertiles, nos Acadiens surent tirer aisément leur subsistance récolter du blé, des pois, élever de nombreuses bêtes à cornes, des moutons et des porcs, des volailles ; pêcher en mer et dans la forêt voisine sans crainte des sauvages dont ils s'étaient fait des amis, chasser les animaux à fourrures et trouver le bois nécessaire à la construction de leurs habitations, de leurs églises et de leurs barques. Ils se mariaient entre eux, finissaient par être tous parents et formaient de petites communautés fraternelles, égalitaires et très unies, ne connaissant guère d'autres contraintes que celles de la morale et de la religion. L'un de leurs anciens villages porte encore le nom de Paradis.

Hélas! Le traité d'Utrecht gâta profondément cette enviable aisance paysanne. Soumis désormais à l'Anglais, qui avait la force de leur imposer son autorité péremptoire, nos Acadiens allaient connaître l'inquiétude permanente d'un petit peuple sans défense tombée aux mains d'un ennemi puissant, intolérant, ambitieux et inaccessible à la pitié quand il croit ses grands intérêts menacés. Certes, pendant trente ans, les Français de l'Acadie vont jouir de la paix, leurs familles grandir et essaimer, mais sans jamais, plus connaître là vraie sécurité, celle des âmes. La situation ambiguë de cette poignée de gens simples demeurés sur une terre maintenant étrangère était grosse de dangers pour leurs personnes, leurs biens, leur religion et l'avenir de leurs enfants.

Le traité d'Utrecht attribuait à l'Angleterre la totalité de l'Acadie « en ses anciennes limites » mais quelles étaient au juste ces limites ? Anglais et Français discuteront encore sans conclure à la veille de la guerre de Sept Ans. Finalement, une situation de fait naquit de cette ambiguïté. Les Français de la Nouvelle-Écosse qui vivaient sur une terre devenue anglaise, mais qui n'avaient jamais abandonné leur nationalité française en prêtant un serment d'allégeance inconditionnel au roi de Grande-Bretagne, étaient en quelque sorte des Français neutres. Et c'est précisément sous cette appellation de **Neutral-French** ou de **Franch-Neutrals** qu'ils sont constamment désignés dans les documents officiels britanniques de l'époque. Puisque le traité leur donnait le droit de pratiquer librement leur religion, d'avoir des prêtres et de « conserver et cultiver ou de vendre leurs terres ou héritages aussi pleinement et librement que nos autres sujets », ainsi qu'on le lit dans une instruction de la reine Anne, leur attachement à la petite patrie qu'ils avaient peuplée et mise en culture, la crainte justifiée de ne pouvoir trouver ailleurs la même prospérité et, certainement aussi, l'espoir secret de voir revenir l'Acadie sous la protection du roi de France, les fit s'adapter à ce compromis. Mais à aucun moment, même sous la menace, ils ne consentirent à prêter une forme de serment qui aurait fait d'eux des sujets britanniques et aurait pu, un jour, les obliger à porter les armes contre les Français, de France ou du Canada, ou contre leurs amis, les Indiens.

Quarante années se passèrent ainsi dans cette incertitude. Vers le milieu du siècle, les Acadiens pouvaient être au nombre de 14 à 15.000, disséminés dans cette vaste presqu'île, mais ils comptaient si peu à côté du million et demi de **New Englanders**...

Les Français, enfin conscients du danger que court maintenant le Canada du fait de la cession de l'Acadie et de Terre-Neuve, bâtissent à grands frais, dans l'île de Cap-Breton, pour protéger l'entrée du Saint-Laurent, une imposante forteresse, Louisbourg. En 1745, une flotte anglaise s'empare de Louisbourg qu'une puissante armada française dispersée par la tempête, son amiral et la moitié de ses marins étant morts de maladie ne peut reprendre. Néanmoins, la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) nous rend notre forteresse, mais les colons de la Nouvelle-Angleterre, dépités, exigent la construction immédiate d'une

forteresse anglaise capable de tenir en respect le « Dunkerque de l'Amérique ». En 1749, c'est donc la fondation d'Halifax, aussitôt peuplé de 4000 protestants (Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands surtout et Huguenots du Comté de Montbéliard). Simultanément, le nouveau gouverneur d'Halifax, Cornwallis, fait occuper par une importante force anglo-américaine une zone toujours âprement contestée depuis le traite d'Utrecht, l'isthme de Chignictou, qui sépare la Nouvelle-Écosse du Nouveau-Brunswick. Ce coup de dé mettait face à face les forces anglaises et françaises. La guerre allait recommencer au Canada avant même qu'elle fut déclarée en Europe.

Pour que jamais, le projet d'arracher les Français neutres de leurs villages paisibles et de les disperser par petits groupes dans les diverses colonies anglaises d'Amèrique, dans le but avoué de les assimiler, prend corps. Mus par la haine autant que par la peur, les gouverneurs de Massachusetts et de la Nouvelle-Écosse insistent à Londres pour hâter l'expulsion de ces habitants indésirables dont la fidélité obstinée à la France, entretenue par leurs missionnaires, constitue, affirment-ils, un grave danger pour la Nouvelle-Écosse... La décision finale fut prise par le Conseil colonial d'Halifax, le 28 juillet 1755, après lecture d'un long rapport du juge en chef de la colonie, Belcher, et en présence de l'Amiral Boscawen, commandant la grande flotte anglaise qui croisait au large.

L'arrestation massive des malheureux Acadiens par des troupes en armes, leur déportation et leurs dispersions systématiques au milieu de populations hostiles constituent l'une des plus tristes pages de l'histoire coloniale anglaise. Les principaux agents de ce « crime de guerre », dont les victimes inoffensives étaient des hommes auxquels on avait auparavant retiré leurs fusils de chasse, des vieillards, des femmes et des enfants, ne sauraient être chargés seuls de cette terrible responsabilité. Leurs compatriotes les pressaient, les conseils coloniaux votaient les décisions et le gouvernement de Londres lui-même, s'il a par avance conseillé la prudence, n'a jamais montré qu'il désapprouvait cette odieuse opération.

Un poème, qui a connu en son temps une grande célébrité, « Evangeline », de l'Américain Longfellow, a contribué, et d'ailleurs avec un siècle de retard, en 1847, à faire connaître au monde entier cette lamentable tragédie. Mais aussi laisse à croire que la déportation des paysans acadiens n'avait été qu'un regrettable épisode d'une guerre lointaine oubliée, limité au petit village de Grand-Pré, quelque chose comme un premier Oradour, et même moins barbare. Or, c'est toute la population française de l'Acadie, sans exception, et non pas celle d'un simple village, qui fut traquée sans pitié, dépouillée de tout, et, dans sa majorité, retenue en captivité pendant huit, neuf et même dix ans, à partir de 1755. Des troupes régulières, sous les ordres du général Wolfe, le futur vainqueur de Québec, et de ses lieutenants, furent chargées d'incendier tous les villages des Français, d'égorger leurs bestiaux, de détruire leurs récoltes et de se saisir de tous les fuyards, fût-ce des femmes et des enfants, qui avaient pu se cacher dans les forêts. Il fallait effacer de cette terre si convoitée toute trace de présence française, toute possibilité de retour.

Les descendants des infortunées victimes du **Grand Dérangement** (c'est par cet euphémisme qu'on désignait autrefois la déportation des Acadiens) ne sont plus, en effet, qu'une petite minorité dans la Nouvelle-Écosse d'aujourd'hui: 80 000 au plus, dont la moitié seulement ont conservé la langue des ancêtres français.

Par contre on estime de 600 même 7000 000 le nombre des **Acadiens** vivant en Louisiane, les **Cadiens** ou **Cajuns**, comme les appellent leurs concitoyens américains. Ces Acadiens Louisianais de la région de Bâton rouge, descendent, d'une part, des familles qui purent échapper aux arrestations de 1755 et gagner non sans peine, notre lointaine colonie du Sud et, d'autre part, de celles, aussi nombreuses qui, rapatriées en France après la paix de Paris, en 1763, demandèrent à rejoindre ce premier groupe, beaucoup plus tard, en 1785, après la Révolution américaine.

Plusieurs dizaines de milliers d'autres **Acadiens** se rencontrèrent aussi dans le Nord-est des Etats-Unis, a proximité du Canada, d'où ils sont venus au début du XX<sup>e</sup> siècle, an quête de travail dans les usines. Comme leurs compatriotes de Louisiane, ce sont de loyaux citoyens américains dont le particularisme français n'est plus guère maintenant, pour l'ensemble, qu'un folklore sentimental, et, pourtant, chez une certaine élite, surtout en Louisiane, l'attachement de la haute culture française transcende l'attrait ordinaire d'une culture étrangère, attachement dont le souvenir acadien est le principal support sentimental.

Nombreux sont également les Canadiens français qui se savent d'origine acadienne et qui en tirent fierté. On estime qu'ils peuvent être aujourd'hui, surtout dans la région de Montréal, au moins 400 000 à porter les vieux noms si caractéristiques : Thibaudeau, Landry, Leblanc, Gaudet, Richard, Dupuis, Martin, Girouard, Daigle, Prince, Terriault, etc...

Ceux-là descendent des familles qui purent échapper aux colonnes anglaises et gagner, aux prix de grandes souffrances, les territoires français les plus proches. Un document signale qu'il y en avait déjà 2000 à Québec, en 1757, arrivés dans le plus complet dénuement, et qui avaient laissé derrière eux 400 de leurs compagnons morts de fatigue, de faim et de froid. Un autre groupe important, d'un millier environ, après de multiples sollicitations, et grâce à l'humanité d'un nouveau gouverneur de Massachusetts, Francis Bernard, reçut enfin la permission de quitter Boston et les bourgades d'alentour pour aller s'établir au Canada, devenu possession britannique, mais cela en 1766 seulement, et en dépit des clauses du traité de paix.

Il va sans dire que les **Acadiens** du Québec ne peuvent se différencier de leurs compatriotes de langue française, si ce n'est, peut-être, par des nuances subtiles de tempérament et dans le peuple, par quelques légères différences dans leur parler. Pour ceux-là aucun problème, social ou culturel : ils suivent intégralement le développement du Québec.

Mais il est un groupe francophone du Canada qui garde solidement son particularisme acadien, un groupe homogène et structuré, quoique minoritaire, celui du Nouveau-Brunswick. Là autour de la ville de Moncton, ils sont 230 000 (c'est-à-dire 38 % de la population de cet Etat) ayant leurs cadres, leurs grandes associations, leur journal (« L'Evangéline ») leurs écoles et, depuis peu, leur Université, qui gardent jalousement, à côté de la majorité de langue anglaise, leur langue et leur personnalité françaises avec autant de foi et de volonté que leurs frères du Québec.

Enfin, comme le savent nos lecteurs, il existe en France même plusieurs milliers, certainement, de nos compatriotes qui descendent de quelque ancêtre canadien rapatrié en France, après la paix de 1763 comme l'auteur de ces lignes. On en trouve quelques uns à Belle-Île-en-Mer, où les États de Bretagne tentèrent, sans grand succès, d'établir 400 rapatriés, en 1766, et beaucoup en Poitou, dont le relevé minutieux est en cours, dans l'arrondissement de Châtellerault notamment, où les gouvernements de Louis XV et Louis XVI dépensèrent des sommes considérables, en pensions et en constructions, pour installer sur des fermes neuves, bâties pour eux, 1500 Acadiens qui séjournaient dans nos ports depuis qu'ils avaient été libérés de leurs prisons d'Angleterre. Une cinquantaine de ces petites fermes -des modèles pour l'époque- subsistent encore, alignées le long d'une route droite, toujours mentionnée sur les cartes sous le nom de « Grande ligne Acadienne ».

Ces Acadiens du Poitou, comme ceux de Belle-Île, ne purent se résoudre à refaire leur vie au vieux pays (et ce pays de Poitou était pourtant celui d'où étaient venus leurs ancêtres avec Aulnay). Le plus grand nombre, pour leur bien ou pour leur mal, demandèrent finalement à émigrer en Louisiane, où ils arrivèrent en 1785. Les enfants de ceux qui restèrent « sur la Ligne Acadienne »., d'Archigny et de la Puye reçurent du gouvernement les fermes neuves, déjà construites et laissées vacantes et se fondirent très vite par des mariages, dans la population du voisinage, dont rien, ni la langue, ni la religion, ni les noms, ne les

séparaient hormis un ineffaçable souvenir. Beaucoup de familles poitevines connaissent depuis longtemps leur filiation acadienne, la tradition « Acadienne » étant toujours restée très vivace à Châtellerault et dans les campagnes voisines.

Espérons que ce bref rappel historique aidera le lecteur à mieux saisir le sens de notre titre : « Les Acadiens hors de l'Acadie » et à sympathiser d'avance avec un rapprochement franco-acadien qui s'annonce de plus en plus efficace

Poitiers, 14 février 1968.

Ernest MARTIN.

## LE SERVON

## Histoire d'un petit ruisseau du Pays Chauvinois

LE SERVON - pour les chauvinois : La Vichoune - un petit ruisseau que l'on franchit d'une enjambée, voilà un bien mince sujet d'étude !

Quelles recherches peuvent inspirer ces eaux qui murmurent discrètement au long des prés fleuris, se cachant sous un fourré pour réapparaître plus loin et miroiter au soleil ?...

La douceur du paysage, la fraîcheur des prés et des bocages n'incitent-elles pas plutôt à la rêverie ou au farniente ?

À ces questions, nous répondrons que tout cours d'eau, si minime soit-il, est être vivant ; mieux même une personne : il naît, il grandit, il se heurte à mille difficultés... il meurt enfin.

Il participe ainsi à la vie des choses et des êtres qui l'entourent : leurs faisant de don inestimable de son eau, les effrayant parfois pas ses brusques colères.

La meilleure preuve qu'il est une personne est qu'il porte un nom.

Celui qui nous occupe en a même deux!

Le SERVON ou la VICHOUNE ou VICHONNE .

Pourquoi deux noms?

SERVON est le nom d'un hameau à cheval sur la limite des communes de Leignes-sur-Fontaine et la Chapelle-Viviers, dans le canton de Chauvigny.

Le moulin de Servont est mentionné en 1414 (cure la Chapelle Viviers) et le nom est écrit SERVONS dans un texte de 1465 : SERVON en 1533 et CERVON en 1618 (1).

La partie du village sise sur la commune de la Chapelle-Viviers porte le nom de Servon-les-Charrières.

Il est fréquent qu'un cours d'eau porte le même nom que le lieu où il prend sa source. Lequel l'a donné à l'autre ? Autrement dit, qui a été baptisé le premier ?

Probablement le cours d'eau, car nous savons que nos rivières portent des noms fort anciens, généralement celtiques.

Il serait donc hasardeux de chercher un sens au nom Servon, en le comparant au latin Servus : celui qui sert.

Quel plus beau nom pourtant pour un ruisseau qui, pendant de si nombreux siècles, a rendu tant de service aux hommes!

Quant à VICHONNE ou VICHOUNE, c'est tout simplement un terme patois désignant un petit cours d'eau ; on dit couramment à Chauvigny : une Vichoune.

La dualité d'appellation s'explique donc aisément : Vichoune est un nom commun et Servon le nom propre.

Nous pouvons donc dire; la Vichoune, le Servon, comme nous disons la rivière La Vienne.

\*\*\*

Le Servon coule dans une vallée dont le tracé d'ensemble est à peu près rectiligne et orienté du sud-est au nord-ouest.

On est tout de suite frappé par la disproportion existant entre cette vallée et le cours d'eau qui l'emprunte :

Il est difficile d'admettre qu'un aussi petit ruisseau ait creusé une vallée large parfois de 4 à 500 mètres et dont la profondeur atteint jusqu'à 40 mètres.

Ce fait et commun aux vallées de toute la région (et même beaucoup de régions de France). Il faut admettre que la pluviométrie et par conséquent le débit des cours d'eau ont été, à l'époque où nos vallées se sont creusées, très supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

L'altitude de la source du Servon est à 145 mètres environ.

Celle de son confluent avec la Vienne de 61 mètres.

Entre les deux points, la pente de la vallée est assez régulière.

Comme l'altitude moyenne des plateaux dans lesquels elle est creusée décroît seulement de 150 mètres à Servon à 110 mètres, près de Chauvigny, il en résulte que la profondeur de la vallée est beaucoup plus grande dans, sa partie aval que dans la partie amont.

Près de Chauvigny, au lieur dit La Vallée des Goths, cette profondeur atteint 40 mètres, et son resserrement lui donne par endroit l'aspect de gorge.

Rappelons en passant que ce site a abrité le premier habitat humain de Chauvigny, la Grotte de Gioux fortifiée et habitée au néolithique et que le nom de vallée des Goths serait lié, selon une tradition locale, à un épisode chauvinois de la première bataille de Poitiers, qui vit la victoire de Clovis sur les Wisgoths d'Alaric.

Au fur et à mesure qu'elle se creuse et d'individualise, la vallée du Servon reçoit diverses appellations :

- Peu en aval de Pouzioux, c'est la vallée de l'Ageasse, c'est-à-dire de la pie ;
- À la hauteur de Taillegour et la Milonnière, c'est la vallée de la Touche;
- En amont de Villeneuve, le vallée de l'Hosanne (à rapprocher des crois hosannières ?);
- Peu en aval, la vallée de la Garnière ;
- Enfin, en arrivant à la lisière de l'agglomération de Chauvigny, la vallée des Goths.

La source du Servon est située, nous l'avons dit plus haut, dans le village de Servon, sur la commune de Leignes-sur-Fontaine.

L'émergence principale est captée dans un bassin servant de lavoir et son exutoire, fermé par une petite vanne, forme tout de suite un ruisseau important.

Il semble cependant que d'autres griffons, plus ou moins cachés, le grossissent près de son origine. Cette source est située au bord d'un petit plateau occupant le sud de la commune de Leignes-sur-Fontaine, la moitié de celle de Pindray; celle de la Chapelle-Viviers, les parties nord de celles de Sillars et de Lussac et l'extrémité est de celle de Civaux.

Ce plateau, plus élevé que ceux qui l'entourent, a une altitude moyenne de 150 mètres, il culmine à 157 mètres, au sud-est du bourg de Leignes-sur-Fontaine. Sa périphérie est pourtant nettement visible : elle forme un ressaut dominant les plateaux d'alentour, ce que les géographes nomment une Cuesta.

Formé de calcaires lacustres blancs autour de Leignes, les meulières ailleurs, il repose sur des argiles blanchâtres dont la couche imperméable retient l'eau.

Les effleurements de la nappe ainsi formée donnent les nombreuses sources et fontaines qui jalonnent le pourtour du plateau et dont nous citerons quelques-unes :

Servon et Salvert à Leignes-sur-Fontaine, le Theil ou Servant à la Chapelle-Viviers, Rezon et Soulage à Pindray, Artiges à Sillars...

À peine formé, le jeune cours d'eau est retenu par un barrage dont la chute fournissait la force motrice au moulin de Servon.

Il s'écoule ensuite à travers les prairies pour disparaître à la vue dans une zone marécageuse, complètement envahie par la végétation qui rend très malaisée d'accéder à ses bords.

Cette petite forêt vierge a pris la place d'une zone cultivée où nos ancêtres faisaient pousser du chanvre la terre riche en humus et la grande humidité favorisait cette culture qui jouait un rôle important dans l'économie rurale ; tous les foyers des environs, désireux de produire le chanvre nécessaire à leurs besoins, souhaitaient posséder une partie de cette chènevière : ce qui explique le grand morcellement de ce terrain attesté par le cadastre.

\*\*\*

Dérivé partiellement pour actionner le moulin du Mouchet, le Servon se reforme après avoir traversé la route de La Chapelle-Viviers, à Leignes-sur-Fontaine (chemin départemental n° 83).

Dans ces parages, il reçoit l'appoint de plusieurs sources, nées au pied du bourg de La Chapelle-Viviers.

Son cours passe ensuite aux Cailleaux, où il actionnait un moulin, puis se dirige vers Ry, peu après son entrée dans la commune de Pouzioux.

Les cartes anciennes - et spécialement la carte d'état-major en noir (à l'échelle du 1/80 000° ou du 1/50 000°) - ne font figurer son cours que jusqu'à Ry (dont le nom lui-même, en latin rivus, signifie ruisseau).

C'est qu'en effet, il existe, dans les parages de cette ferme, des gouffres dans lesquels le cours d'eau se perdait.

Sans doute peut-on penser que, pendant les crues consécutives à des pluies prolongées, les gouffres ne parvenaient pas à absorber tout le débit et que, durant quelques jours ou quelques semaines, le cours visible se prolongeait vers l'aval ; mais le fait que la carte d'état-major ne le figurait que jusqu'à Ry atteste que, au moment de l'établissement de cette carte (2), le ruisseau permanent s'arrêtait là.

La partie aval, longue de 11 km, jusqu'à la Vienne, constituait donc un cours d'eau intermittent, tout à fait comparable à ce que l'on appelle un oued en Afrique du Nord.

Il existe d'autres exemples de ce phénomène dans notre région : nous citerons, en particulier le ruisseau "Le Salvert", dont la source, près du hameau du même nom, donne naissance à un ruisseau qui coule habituellement jusqu'auprès des Chaumes de Leignes, mais se perd ensuite, tandis que sa vallée se prolonge jusqu'à Chauvigny, ou, après avoir pris le nom de Pontereau, elle rejoint la vallée du Talbat et la Vienne. La longueur totale de cette très belle vallée est de 15 km.

En période de grandes pluies, il s'y forme un important cours d'eau dont le débit (que nous avons mesuré en 1966) atteint plus de 7 mètres cubes par seconde au pont de la Route Nationale n° 151.

## L'UTILISATION DU SERVON

Nous avons mentionné précédemment l'existence de plusieurs moulins.

Il y en avait trois, sur les 2 km. 500 du cours permanent du Servon :

- Ceux de Servon, du Mouchet et des Cailleaux.

C'étaient de très petits moulins, comme il en existait beaucoup sur les moindres ruisseaux de la région.

Les paysans d'alentour y apportaient leur blé pour en faire la farine, dont ils confectionnaient et cuisaient eux-mêmes le pain de la maison.

Le moulin de Servon était bâti au pied, d'un petit barrage dont la retenue formait une réserve permettant de travailler par éclusées ; la chute était d'environ 2 mètres. Le bâtiment du moulin subsiste, mais il n'a plus de roue et le petit lac de retenue est envasé.

Les moulins du Mouchet et des Cailleaux étaient alimentés par une dérivation au ruisseau tracé à faible pente, de manière à obtenir une chute utilisable.

S'il fournissait de la force motrice, le Servon, avait une autre utilité - bien plus grande - et qui n'a pas perdu toute actualité : il fournissait l'eau indispensable à la vie des hommes et des animaux domestiques et il arrosait prairies et jardins.

Cet usage était si précieux dans notre région où l'eau est rare, en raison de la nature calcaire du sous-sol, que l'idée prit naissance un jour d'en étendre les bienfaits bien au-là de Ry.

C'est un curé de Saint-Pierre-les-Églises qui, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, prit l'initiative de travaux tendant à détourner le ruisseau des gouffres où ses eaux se perdaient, de manière à provoquer en permanence leur écoulement dans la partie aval de la vallée.

De cette manière, toute la commune de Pouzioux et une partie de l'ancienne commune de Saint-Pierre-les-Églises se trouvaient traversées par un cours d'eau pérenne.

Ainsi, les fermes et les villages situés à proximité de la vallée entre autres le bourg de Pouzioux, la Milonnière, Villeneuve et la Brigère seraient ravitaillés en eau.

Il semble que l'importance des travaux ait été la plus grande dans le cours inférieur.

En effet, les parties du cours situées à la hauteur de Taillegour, La Milonnière et Villeneuve ont été tracées non dans le fond de la vallée, mais latéralement au pied du coteau.

Les constructeurs ont sans doute voulu éviter de traverser en leur milieu des champs cultivés, mais en même temps ils ont probablement cherché à contourner des zones de pertes : nous connaissons, en effet, l'existence de deux gouffres, situés dans la ligne même du thalweg, et dont l'un, près de Taillegour, s'est ouvert il y a une dizaine d'années sous les roues d'un tracteur au travail.

Dans ces parages, le ruisseau a toutes les apparences d'un canal : son tracé est formé de segments de lignes droites et ses parois latérales sont parfois revêtues de maçonnerie.

Nous n'avons pas retrouvé de documents précisant la date d'ouverture des travaux. Mais nous savons par une lettre de l'ingénieur en Chef des « Ponts et Chaussées » adressée au Maire de Saint-Pierre-

les-Églises, que ceux-ci, commencés en 1860, subissaient du retard par suite de diverses oppositions dans le courant de 1861 (3).

Ils ont dû être terminés en 1862 ou 1863. En effet, le 9 novembre 1863 le Préfet de la Vienne prenait un arrêté réglementant le partage des eaux entre les usagers d'amont et d'aval, arrêté dont il nous a paru intéressant de reproduire les considérants :

« ...Considérant que toute la partie en aval des gouffres où se perdaient les eaux du Servon, le lit actuel où coulent ces eaux a été fait de main d'homme, par les soins de l'Administration, afin de les faire arriver dans les communes inférieures, exclusivement pour les besoins domestiques des habitants ».

« Considérant que dans l'intérêt général et pour concilier les besoins de l'agriculture et de l'industrie, il y a lieu de réglementer le mode de partage des eaux, soit entre les habitants des communes inférieures d'une part, et d'autre part, les usagers de la partie en amont des gouffres ; et que, par conséquent, il convient de déterminer les époques et la durée du roulement des usines et de l'arrosage des prairies ainsi que les conditions d'établissement des barrages de retenue et de prise d'eau... ».

Les articles qui suivent précisent avec beaucoup de détail la réglementation ainsi justifiée.

Nous doutons qu'elle ait jamais été parfaitement appliquée : elle aurait en effet nécessité une surveillance constante que seul pouvait exercer un fonctionnaire spécialisé ; or, la lettre précitée de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées se plaint des retards résultant de la suppression de l'emploi de Maître-draîneur dans le département de la Vienne.

Cette question de la répartition des eaux entre usagers d'amont et d'aval a soulevé des difficultés à maintes reprises, surtout pendant les périodes sèches.

Malgré un jugement du Conseil de Préfecture rendu au début du siècle et par lequel ce Haut-Tribunal réaffirmait la différence fondamentale entre les droits des usagers d'amont riverains d'un cours d'eau naturel et ceux d'aval desservis par un canal artificiel, ces derniers n'ont cessé d'accuser les premiers d'un usage abusif de l'eau, cause, selon eux de la pénurie dont ils souffraient.

Les incidents les plus récents remontent aux années sèches qui ont suivi la Libération.

Ils seront probablement les derniers ; si, comme on peut l'espérer, les bienfaits de l'adduction d'eau à domicile s'étendent prochainement à toute la région.

Le renouvellement périodique des crises de l'eau à Saint-Pierre et à Pouzioux bien après la construction du cours artificiel sur le territoire de ces deux communes, souligne l'irrégularité du régime du ruisseau qui s'est traduite, depuis un siècle, par d'étonnantes variations de longueur.

Ainsi, au cours, de la décade qui a précédé la dernière guerre, le Servon coulait jusqu'à Chauvigny et jusqu'à la Vienne. Selon le témoignage de M. Émile RIGAUD, de son vivant Conducteur des Travaux publics des Ponts et Chaussées ; vers 1933 ou 34, le cours en était fort abondant et des écrevisses y prospéraient jusqu'à la route de Lussac.

D'autres témoins nous ont affirmé que c'est en 1944 que l'eau a cessé d'atteindre Chauvigny.

Le cours s'est alors progressivement raccourci, avec quelques variations saisonnières : nos fonctions nous appelant à exercer là police des eaux non dominiales de 1947 à 1963, nous avons personnellement constaté que durant cette période le cours le plus long (en hiver) avait 10 km et se terminait à la Brigère, tandis que le plus réduit (pendant un été chaud et sec) n'en avait que 5, ce qui n'amenait l'eau qu'à la Chaise.

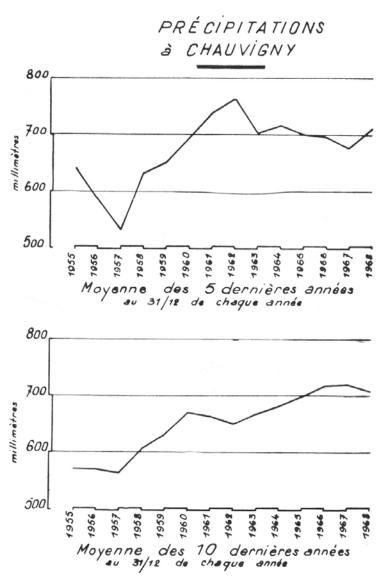
Des jaugeages échelonnés, effectués au cours de cet été, accusaient un débit de 5 m³ par heure près de la source et une déperdition (par évaporation et par la végétation) de 1 m³ par heure et par kilomètre.

C'est seulement en 1966, pour la première fois depuis vingt-deux ans que le Servon a coulé jusqu'à Chauvigny sur toute sa longueur ; et il n'a cessé de le faire depuis lors.

Or, 1966 ne se signale pas par une grande pluviosité et les mois d'été y ont été relativement secs sur la région chauvinoise.

Enregistrant les précipitations à Chauvigny depuis 1946, nous avons dressé depuis 1955, une courbe donnant, année par année, la, moyenne des précipitations enregistrées au cours des cinq dernières années et une autre au cours des dix dernières années.

Nous constatons que la courbe de cinq ans, après être descendue en 1957 jusqu'au 532<sup>mm</sup>, est remontée régulièrement pour atteindre 739<sup>mm</sup> en 1961, 764<sup>mm</sup> en 1962 (maximum) et descendue ensuite, quoique plus lentement, jusqu'à la dernière année calculée -1967- où la moyenne atteint 674<sup>mm</sup>.



Cette variation ne correspond pas à celle constatée dans la longueur du cours du Servon.

La courbe de dix ans présente elle aussi un minimum en 1957 (565<sup>mm</sup>). Elle croît ensuite régulièrement jusqu'en 1966 (717<sup>mm</sup>), où elle devient à peu près horizontale (la moyenne de 1967 étant de 719<sup>mm</sup>).

C'est précisément l'année 1966 qui a vu le Servon couler à nouveau jusqu'à Chauvigny.

Il semble donc établi que ni les variations annuelles, ni même les variations quinquennales de la pluviométrie, n'ont une grande influence sur la longueur du ruisseau et que seule une variation de beaucoup plus grande amplitude (période de dix ans) se fait sentir de manière durable.

C'est une constatation qu'il nous paraissait intéressant de souligner, non seulement pour la petite histoire de notre ruisseau, mais pour la connaissance de l'hydrologie de notre région.

Nous souhaitons que ces considérations statistiques un peu arides n'aient pas trop découragé le lecteur et que cette modeste étude l'incite à aller flâner le long de notre petit ruisseau chauvinois.

S'il veut en découvrir tous les secrets, il devra partir à pieds à la découverte de sa vallée tantôt agreste, tantôt sauvage : il sera sûrement récompensé de son effort.

(Novembre 1968.)

P. SAILHAN.

<sup>(1)</sup> REDET: « Dictionnaire topographique du Département de la Vienne » (page 399).

<sup>(2)</sup> La Carte d'État-Major a été levée et publiée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La feuille « Poitier ») a été publiée en 1849.

<sup>(3)</sup> Lettre en date du 8 juillet 1861 déposée aux Archives de la Mairie de Chauvigny.

# SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DU PAYS CHAUVINOIS

# SEPTIÈME RAPPORT

Sur les fouilles entreprises par la Société dans le château baronnial de Chauvigny 1968

\_\_\_\_\_

Les fouilles, reprises en septembre 1967 dans le bastion Sud, se sont poursuivies, sans interruption d'octobre 1967 à juin 1968.

Elles ont porté essentiellement sur deux points :

- Le dégagement total de la zone D1;
- Le dégagement du souterrain.

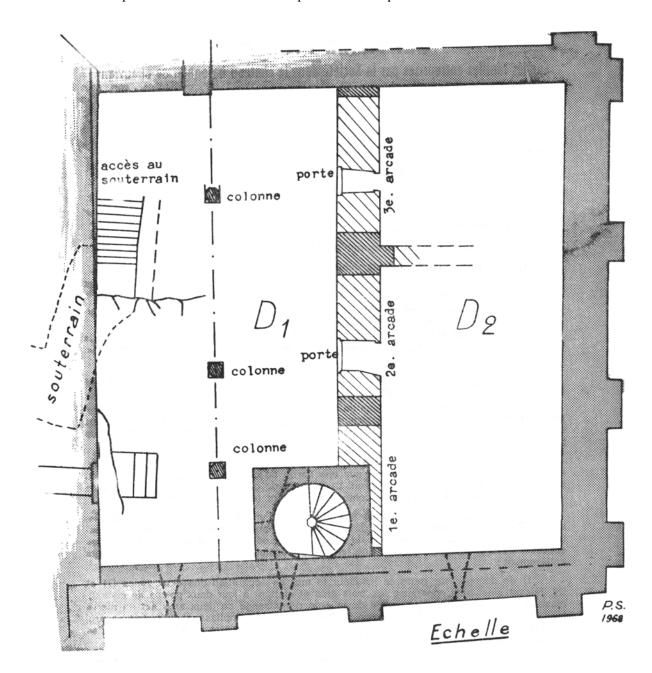
## 1) DÉGAGEMENT DE LA ZONE D1.

Dans la zone D1, les fouilles ont permis :

- a) de situer trois couches de déblais :
  - Une supérieure de 2 à 3 mètres d'épaisseur comportant terre, pierre et moellons ;
- Une couche intermédiaire, de 1 mètre environ, avec débris de pierres sculptées et de morceaux de colonnes ;
- Une couche inférieure de 0,50 à 0,80 mètres d'épaisseur composée de débris de tuile et d'ardoises cassées ou brûlées, de cendres, dénotant un incendie très violent ;
- b) d'atteindre sur la plus grande partie le niveau rocheux, laissant apparaître une faille d'environ 2 mètres de large qui pourrait être l'entrée naturelle du souterrain ;
- c) de situer la position certaine de trois colonnes (une colonne ronde et deux octogonales) en alignement avec l'encastrement d'une grosse poutre visible dans le rempart ouest. Cette poutre divisait en deux parties la zone D1 et supportait le solivage du plancher;
- d) de dire, par ce qui précède, qu'un étage ou grenier existait dans cette partie. Un petit tas de grains brûlés, trouvé sur une partie de dallage, dallage reposant sur du bois calciné, confirme cette supposition. La quantité de carreaux 10/10 et 15/15 trouvés dans les décombres de cette zone confirme également le dallage de cet étage ;
- e) de récupérer des débris de sculptures dont l'un paraît être un fragment du blason de Pierre III Trousseau, Évêque de Poitiers, deuxième successeur d'Ythier de Martreuil (1409-1413). Les constructions du Château Neuf ne sont donc continuées sous les successeurs d'Ythier de Martreuil. Une jarre a pu également être reconstituée presque entièrement;
- f) de dégager sur toute sa longueur le mur de séparation des deux zones D1 et D2, faisant ainsi bien apparaître les trois arcs et mettant à jour deux portes de communication entre ces zones. Une partie du mur de remplissage de deux arcs est en pierre bien appareillée et liée à la tour. Par contre, le mur de remplissage du troisième arc, le plus à l'Est, est en maçonnerie de moellons et serait peut-être antérieur. La

suite fouilles de la zone D2 donnera peut-être d'autres indications ;

g) de dégager également le rempart Est, ce qui a permis de remarquer un passage donnant sur les rochers de la route de La Puye. Y avait-il à cet endroit une poterne, ou un ouvrage en liaison avec les tours de défense du rempart est ? Il sera difficile de répondre à cette question.



# 2) DEGAGEMENT DU SOUTERRAIN.

Grâce à une grue prêtée obligeamment par M. POTREL, le souterrain a pu être dégagé dans son entier. Le sol naturel ou le rocher ont été atteints.

Probablement grotte naturelle agrandie, taillé en plein calcaire, sans aucune partie maçonnée, le souterrain est assez large (2,25 à 2,80 mètres) et assez haut (2,90 à 3 mètres) dans sa première partie. Il se continue à angle droit ensuite.

Il ne mesure guère que 1,40 mètre de haut et 1,80 mètre de largeur moyenne avec deux passages de croisement et une chatière d'environ 1 mètre de hauteur. Cette chatière était peut-être fermée par une grille.

Le souterrain aboutit au puits, à peu près au milieu de sa partie verticale.

Les déblais ont fourni de nombreux carreaux 10/10 et 15/15 provenant de l'incendie, ainsi que des morceaux de sculptures. En particulier des fragments du corps d'une statue d'ange (peut-être saint Michel) dont les ailes sont nettement visibles, et une demi-base de colonne octogonale. Enfin une pièce de monnaie d'argent d'un atelier féodal, identifiée comme étant un esterlin de Jean III, duc de Brabant (1312-1355).

#### 3) TRAVAUX.

Les travaux de consolidation et sauvetage des murs entrepris, depuis plusieurs années, ont été continués.

Le secteur C a été terminé.

Les remparts nord et ouest du secteur D ont été consolidés, mettant en valeur la troisième meurtrière ouest, ainsi que les encastrements des poutres et solives de la zone D1.

Nous espérons qu'en 1968-69 les mêmes travaux de sauvetage pourront se poursuivre pour conserver et mettre en valeur les arcs de séparation des deux zones et les portes de communication.

Cette zone D, qui, à l'origine des fouilles, paraissait peu importante, se révèle, au contraire d'un intérêt considérable ; les bâtiments ne peuvent guère être datés avec précision, mais deux pièces de monnaie trouvées dans cette zone, l'une en bronze dans la couche inférieure de cendre sur le rocher, est de Philippe III ou Philippe IV le Bel (XIII<sup>e</sup> du XIV<sup>e</sup> siècle), et l'autre en argent (début du XIV<sup>e</sup> siècle) pourraient laisser supposer l'existence de bâtiments dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. la construction des arcs de séparation et de l'arc du souterrain s'apparentant au type de construction de cette époque.

Nous souhaitons que les fouilles de la zone D2 se poursuivent activement et apportent quelques lumières sur la destination des bâtiments construits à cet endroit.

Les bonnes volontés seront toujours bien accueillies et se révèlent bien nécessaires pour la poursuite d'une tâche souvent ingrate, mais qui permet de faire revivre le passé de notre Cité.

S. CAMUS.

# RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ

de la Société de recherches Archéologique, Historique et Scientifiques du Pays Chauvinois 1967-1968

\_\_\_\_\_

Pour cette année 1967-1968, ce qu'il convient tout d'abord de mentionner, c'est que nos travaux se sont poursuivis dans un cadre différent, plus ordonné et plus agréable.

La nouvelle salle de réunion a été aménagée et meublée : de chaque côté d'une colonne cannelée servant de socle à une amphore antique, des étagères et des placards aux vieilles portes patinées ont permis de placer les livres et archives de la bibliothèque. Les membres de la Société peuvent maintenant se grouper nombreux autour d'une grande table, devant le buffet ancien à deux corps. Des militants du Musée ont contribué au déménagement et à la remise en état des meubles bien astiqués, M<sup>me</sup> COUDERC a agrémenté les croisées de rideaux coquets et d'une cantonnière.

Cette réinstallation prouve que reste vivace la volonté commune d'aller de l'avant dans le but de recherches que la Société s'est fixé.

Au cours des réunions. - Le Président a communiqué à l'Assemblé des articles intéressants relevés dans les revues et bulletins que nous recevons.

Voici ceux qui ont été retenus dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

- Fouilles de Saint-Léomer, rappelant Challonge.
- Ouvrage de M. CROZET: « L'Art Roman en France », avec plans, schémas, photos, diapositives.
- Article de notre confrère et pays de M. Jacques DUGUET : « Les possessions de l'Abbaye de Nouaillé, en Aunis et Saintonge, des environs de 940 à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ».
- Article de M. EYGUN sur Civaux.
- Dans le Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres : « La voie antique de Nantes à Poitiers » (A. CHAMPIGNEULLE).

Le Président a également fait le compte-rendu de sa visite au château de Lusignan avec M. PASSONI; exposé illustré d'un croquis d'une vue cavalière du château en 1575 et d'un plan de 1782.

M. TOULAT a présenté des objets provenant du château d'Harcourt.

Notons la communication, par  $M^{me}$  CHAGNON, d'un volume de la France pittoresque par A. HUGO (Paris 1835).

Au Musée. - Activité satisfaisante, nombreux passages de groupes ; permanence journalière pendant les vacances.

À signaler en particulier la visite de M. CROZET; celle de M. BATIER, Inspecteur des Musées de Province et, enfin, celle d'Henri-Paul HEYDOUX, dont nous avons reçu une lettre de remerciements et de félicitations.

Un chapitre de son prochain livre sera consacré aux fouilles du château baronnial.

Les dons. - Toujours fidèles, ils contribuent à améliorer les collections déjà existantes et à en envisager de nouvelles.

Salle folklorique.. - Rénovation par M<sup>me</sup> COUDERC de deux cayons placés dans les vitrines. Réfection du buffet et de la table, confiée à M. DAVID.

Salle des Métiers. - Remise en état de deux roues de cordier par M. COUDERC.

Salle des Chevaliers. - Remplacement des tringles de rideaux. Achat et pose d'une plaque en fonte dans le foyer de la cheminée. Mise en place d'une jarre reconstituée par M. CAMUS à l'aide de morceaux trouvés dans les fouilles du château.

*Escalier*. - Peinture des murs après le retrait des panoplies d'armes prêtées durant plusieurs années par M. CHIVAILLE.

L'installation d'une nouvelle salle est en projet et de nouvelles collections sont ébauchées : achat d'une vitrine d'occasion dans cette perspective.

Les fouilles au château baronnial. - Poursuivies avec persévérance par un petit nombre de chercheurs, secondés pour le déblaiement par le personnel communal, elles feront l'objet d'un rapport de M. CAMUS, le plus assidu des fouilleurs, au cours de la présente Assemblée Générale.

Publications. - Sortie du bulletin n° 6 de la Société, très intéressant pour les amis de l'histoire locale.

Rappelons le rapport des fouilles du Président M. SAILHAN, très circonstancié et illustré d'un plan précis et détaillé; le condensé, par M. Jacques TOULAT, d'un livre écrit en 1804 par M. SIAUVE, qui éclair d'un jour nouveau l'histoire de Saint-Pierre-les-Églises. Et notons l'attrait, au lendemain du congrès des Canadiens en France, des « Propos Acadiens » de M. BLANCHARD, recueillis par MM. Jacques TOULAT et SAILHAN. Ajoutons que le Bulletin en question a été diffusé en Louisiane.

*Manifestations extérieures*. Le banquet annuel traditionnel du 14 octobre 1967 groupa trente participants.

Une conférence de M. Henri-Paul EYDOUX, ayant trait à la Gaule, fut suivie par plusieurs membres de la Société à l'Amphithéâtre Descartes, à Poitiers.

Chauvigny fut conté à la Société Historique de Loudun avec présentation et commentaire de diapositives par MM. TOULAT, SAILHAN et CAMUS, en préparation de la visite de cette Société dans notre ville le 1er mai 1968. Même présentation de la Cité à Pouzay, au Lions-Club de Chinon.

La récente excursion du 15 septembre 1968 fut une sortie enrichissante pour les archéologues chauvinois. Au groupe de quinze personnes y ayant participé se joignit l'invité inattendu par ce temps pluvieux : le soleil ! qui les accompagna de Chauvigny à Chaillac, en passant par Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse et Saint-Benoît-du-Sault. Fouilles gallo-romaines, Musée Préhistorique, celtique, gallo-romain, église, prieuré, châteaux, sites charmants de la vallée de la Creuse meublèrent cette promenade intéressante et variée.

En conclusion, disons que, par leurs travaux et le maintien de leurs traditions, les membres de la Société Archéologique persévèrent dans la tâche commune qui les réunit, non pas dans la servitude, mais dans la détente, en marge de leurs occupations et soucis quotidiens.

## **EXCURSION ANNUELLE**

-----

Évoquée dans le n° 6 de notre Bulletin, voici comment se déroula la sortie de la Société Archéologique, le 10 septembre 1967, au pays de la « Doulce Loire ».

Ce dimanche-là, vingt personnes attendent le départ sur la place du Marché que le bel automne ensoleille pour la « photo de famille ».

Après Poitiers, nous traversons la monotone plaine de Neuville arpentée par de nombreux chasseurs. Nous y apercevons force troupeaux de chèvres, élevage qui, à ce qu'on dit, y est en progression depuis quelques années.

L'ère du chabichou n'est donc pas près de s'éteindre!

Puis ce sont les remparts de Mirebeau et le Loudunais, plus verdoyant et plus boisé.

10 h. 30! Nous sommes exacts pour la visite commentée de la magnifique abbaye de Fontevrault. Bien qu'ayant servi de prison à de jeunes délinquants, elle est très bien conservée et, actuellement, on continue de la restaurer. Malgré la suppression des barreaux aux fenêtres, il faut néanmoins oublier le côté « prison » pour se représenter l'édifice tel qu'il fut à l'origine.

C'est Robert Arbrissel qui a choisi Fontevrault pour en faire un monastère qu'il fonda en 1100. L'Abbaye comprenait, dès le début, cinq bâtiments distincts destinés respectivement à des hommes, des femmes, des filles repenties, des lépreux et des malades.

Les cuisines, d'époque romane, sont remarquables et importantes. Il est surprenant de constater l'art avec lequel les architectes du Moyen Age ont pu traiter, cette construction, d'emploi des plus terre-à-terre, et lui donner une rare élégance. Cinq foyers à bois et vingt cheminées y sont groupés ; les vingt conduits de fumée sont logés très judicieusement grâce à la façon dont les constructeurs sont passés de l'octogone au plan carré. On pouvait faire rôtir à la fois un boeuf entier et plusieurs sangliers et chevreuils.

En poursuivant la visite de l'abbaye, nous traversons plusieurs salles dont l'une comporte un plafond orné de plusieurs abbesses sculptées. Le cloître est plein de raffinement, nous y retrouvons l'empreinte de Louis René de Bourbon, dont les initiales sont tracées sur le carrelage.

Puis c'est l'église abbatiale, du XII° siècle avec sa nef aux beaux chapiteaux couverts de quatre coupoles sur pendentifs. Dans la nef, des tombeaux rappellent des noms historiques du Poitou, ceux des Plantagnets, élevés aux XII° et XIII° siècles : Henri II et sa femme Eléonore d'Aquitaine, retirée et morte à Fontevrault ; leur fils Richard Coeur de Lion et Isabelle d'Angoulême, femme de leur autre fils Jean sans Terre. Ce dernier tombeau est sculpté dans le bois, les autres dans la pierre.

Après l'Abbatiale, nous quittons l'abbaye pour aller voir l'église paroissiale du XIII<sup>e</sup> siècle, entourée de galeries en bois. Son bel autel du XVII<sup>e</sup> vient de l'Abbatiale. Une crucifixion du XVI<sup>e</sup> siècle, oeuvre d'Etienne Dumontier, a été découverte récemment ; peinte, en bois, elle représente des personnages célèbres:

- Catherine de Médicis : Madeleine.
- Élisabeth d'Autriche : La Vierge.
- Marie Stuart (nièce de l'abbesse à cette époque) : une sainte femme.
- Michel de l'Hôpital.

Robert d'Arbrissel, de loin, dans son ermitage, assiste au crucifiement.

Dans l'allée des tilleuls qui part de l'église se trouve, à droite, l'ancienne chapelle Sainte-Catherine, du XII<sup>e</sup> siècle. Elle s'élevait jadis au milieu du cimetière ; une lanterne la surmonte.

D'église en église, c'est par celle de Candes que nous terminons la matinée. Dans ce vieux village autrefois fortifié, au confluent de la Vienne et de la Loire, est resté le souvenir de saint Martin, vivace aussi dans notre région.

Saint Martin meurt à Candes en 397. Les moines de Ligugé et ceux de Marmoutiers se disputent le corps. Profitant du sommeil des Poitevins, les Tourangeaux portent le cadavre dans une barque et regagnent Tours.

L'église a été reconstruite aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et munie de défenses au XV<sup>e</sup>. La façade sur route est remarquable par son mélange d'architecture militaire et de riche décoration. La voûte du porche est soutenue par un pilier central sur lequel les nervures retombent en gerbe. Le portail est décoré d'intéressantes statues. À l'intérieur, l'ensemble donne une impression de grande légèreté. À gauche du coeur, la chapelle Saint-Martin serait le lieu où mourut saint Martin.

Un regard au petit château des Archevêques de Tours (1484) et à sa jolie tourelle d'escalier octogone et escaladons la colline pour profiter du vaste panorama sous le confluent, lieu du repas de midi.

Oublions l'archéologie pour songer à nous détendre et à nous restaurer au cours d'un savoureux pique-nique. Selon les rites du « chacun pour tous » et « tous pour chacun », que d'invités à la dégustation, depuis le pâté et la roulade de Candes en passant par le rôti de boeuf crémone, le cantal, le roquefort, le « chabi », pour finir par l'amandine et le broyé bien de chez nous ; tout cela arrosé de moult vins tels que l'Alsace, le Muscadet, le Beaujolais, etc.... j'en passe!

De bons vivants agrémentent ces agapes de quelques gaudrioles ; nous prenons quelques photos jusque sur la table d'orientation et nous voilà tout à fait dans l'ambiance pour aller au logis Rabelais, le père de Gargentua et Pantagruel. En route pour la Devinière!

L'ancienne demeure de Rabelais est un modeste logis ; une fuye accolée à la bâtisse donne à imaginer un important élevage de pigeons et pigeonneaux rôtis en abondance sur la table du maître de céans. Dans une maison avoisinante, une salle aménagée en musée présente de nombreux écrits et documents se rapportant au célèbre écrivain.

Dans le logis sont groupés d'autres documents et gravures rappelant Rabelais et les personnages de son oeuvre. Sur un côté de la pièce du rez-de-chaussée, une trappe relevée attire l'attention des Chauvinois, c'est l'entrée d'un escalier de pierre. Un petit groupe descend les marches et les autres, pour faire une farce, referme la trappe. Ils en sont pour leurs frais, car l'escalier conduit aux écuries et les prisonniers s'évadent sans peine. Ils rejoignent leurs geôliers pour grimper au premier étage du logis, à l'extérieur, par un escalier de pierre usé par les ans, abrité d'un toit d'ardoises. La salle est meublée d'un lit à baldaquin auquel pendent des rideaux de droguet ; il est recouvert d'une mante verte comme en Poitou. On peut admirer d'autres petits meubles qu'envieraient bien des antiquaires. Gargantua est là, présent, presque vivant, sur des affiches représentant des scènes de beuverie et de bombance typiquement rabelaisiennes.

Notre Président signe le livre d'or au non de la Société et au revoir la Devinière! Où allons nous maintenant? Au Coudray-Montpensier. Nos archéologues érudits croient revoir en ce somptueux château remarquablement entretenu notre château neuf de Chauvigny dans sa majesté morte. Il est du XIV<sup>e</sup> siècle

avec son grand pont-levis et, parallèlement, le petit pont pour les piétons, sa cour carrée, ses douves sèches. De ses jardins à la Française, plus récents, ne subsistent que des bordures de buis bien dessinés et quelques arbustes rares.

Marie de Blois l'habita; des fenêtres restent marquées à son chiffre; puis, en 1401, il fut vendu à la famille des Bournand. Le château, intérieurement aménagé pour le confort de la vie au XX° siècle avec salle d'eau et chauffage, abrite cent enfants inadaptés de six à quinze ans. En écoutant le Directeur nous parler de son organisation et de ses pensionnaires, nous réalisons combien sa tâche est lourde.

On ne peut visiter que les extérieurs. Parmi les bâtiments de la cour, deux sont du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'un comporte un escalier et un petit perron ; l'autre, écuries d'autrefois, est devenu une immense salle au plafond voûté servant actuellement de salle de sport et de jeux aux jeunes pensionnaires. Le Directeur nous explique qu'un projet est en cours pour la création d'un centre d'apprentissage d'arboriculture et de jardinage pour des jeunes de quatorze à dix-huit ans, mais pas avant quatre années.....

La dernière étape nous conduira au château de la Roche Maine, son chef-d'oeuvre en péril. Il mérite bien cette appellation, mais, heureusement, le nouveau propriétaire s'occupe de sa restauration.

Un exposé historique d'un membre de la Société va nous aider à le mieux comprendre ; voici ce qu'il nous en a dit et... ce que nous avons vu : ancienne forteresse appelée en 1252 « Rocha Dominica », elle appartenait au début du XV<sup>e</sup> siècle à Charles Tiercelin, fils d'un Chambellan de Louis XVI et Gouverneur de Tours, qui la reconstruisit. Fait prisonnier à Pavie avec François I<sup>er</sup>, il fut chargé de différentes missions diplomatiques etmourut en 1567 dans son château de Chistré.

Le château devait comporter trois corps de bâtiments qu'une galerie à étage devait relier sur le quatrième côté. Il subsiste deux des façades.

La façade nord, la plus ancienne, d'allure encore féodale, comprise entre deux tours cylindriques avec chemin de ronde couvert, mâchicoulis, créneaux et toits en poivrière. Des petites arcades séparées par des médaillons relient les consoles des mâchicoulis. Les fenêtres, accostées de pilastres, sont percées au rez-de-chaussée et à l'étage. Entre les tours, une porte centrale est surmontée d'une grande niche rectangulaire contenant la statue équestre de Charles de Tiercelin. Une réfection a fait disparaître le chemin de ronde. Il n'y avait pas de pont-levis, c'est une maison de plaisance. Sur la cour, le rez-de-chaussée formait galerie à trois arcades en anses de panier, ornées de caissons et portées par des piliers rectangulaires. Au-dessus des arcades, décoration de cordons, moulures et pilastres. En bas, la salle a gardé sa voûte surbaissée à caissons. Au premier, une grande salle rectangulaire est dénommée « galerie des cerfs » à cause de la sculpture en haut-relief sur le manteau de la cheminée. Les bêtes de cette galerie portant au poitrail les armes des Tiercelin et des Turpin de Crissé (Charles Tiercelin ayant épousé Anne Turpin de Crissé).

Le second bâtiment, en retour d'équerre, est plus élevé et se termine par une grosse tour ceinturée de trois cordons, éclairée par trois fenêtres ornées de pilastres. Observons la luxueuse corniche à arcature sous les consoles des mâchicoulis simulés. La galerie supérieure est postiche. La façade intérieure présente de grandes baies à meneaux surmontés de lucarnes décorées.

Au rez-de-chaussée, le cellier a fière allure avec ses voûte d'ogives. À l'étage, une grande salle à carrelage décoratif possède une belle cheminée. Deux cheminées Renaissance dans la pièce au-dessus suscitent également l'intérêt.

Contraste des souvenirs architecturaux et des motifs italianisants qui sont partout : coquilles sous les rampants de l'escalier, fenêtres à pilastres et frontons sculptés, cheminées à ornementations multiples, rampe d'escalier en spirale !

Nous demeurons sous le charme de cette magnifique demeure seigneuriale pendant plus d'une heure et c'est le retour par Lencloître et son église romane à trois nefs couvertes en berceau, ancien prieuré de Fontevrault.

Chemin faisait vers Chauvigny, comme il n'est pas tard, nous dévions, en imprévu et d'un commun accord, vers le Vieux Poitiers. Là nous trouvons un pionnier des fouilles gallo-romaines qui nous entraîne avec passion dans les dédales du site jusqu'à la nuit... mais certains s'impatientent et arrachent les autres à l'envoûtement de l'Antiquité. Des coups de klaxon sonnent le rappel à l'ordre et notre caravane remonte la vallée de la Vienne jusqu'à « Calviniacum ».

Micheline ROSIER